



## J hesite? cela en vaut il la peine?

Par **thijoc**, le **05/03/2010** à **13:00**

Bonjour,

Je viens d'être victime de frais cachés ( ravallement de façade prévue ) et l'ancien propriétaire ne s'en est pas vanté (aucun document, ni dans les actes notariés les signalent).

Je ne tiens tout de même pas à annuler la vente, puis-je espérer faire payer cette "surprise de 5000 euros" à l'ancien propriétaire ou me contenter de quelques dommages et intérêts négligeables résultant d'une condamnation symbolique?